



Sucession de ma grand mère

Par **Albert Puddu**, le **12/08/2013** à **15:17**

Bonjour,

Mes grand parents ont eu 2 fils: André mon oncle et Francis mon père. Ils ont fait une donation au dernier vivant.

Mon grand père est- décédé en 1994. Ma grand mère a eu l'usufruit de la maison. La succession a été faite normalement. A l'époque mon père qui était marié avec ma belle mère sous le régime de la communauté a reçu la succession de mon grand père devant notaire.

Mon père est décédé en 2006. La succession a été faite devant notaire. Je suis enfant unique et j'ai eu recours à un notaire autre que celui de ma belle mère qui essayait de me duper. Mon notaire a réglé le problème et la succession a été faite normalement.

La question aujourd'hui est de savoir si ma belle mère (veuve de mon père remariée d'ailleurs à ce jour) est intéressée par la succession de ma grand mère à son décès. En clair, cette personne touchera t elle quelque chose sur le patrimoine de ma grand mère à son décès qui comprend aussi la part de mon grand père décédé. Merci pour votre réponse. Salutations distinguées.